

ENSEMBLE LUTTONS CONTRE :

DISCRIMINATIONS

SEXISME

harcèlement

stéréo
types

violences
sexuelles



INRAE



Cellule d'écoute externe
Allodiscrim

Prévention des discriminations
et des violences sexuelles et/ou sexistes

Vous pensez être
victime ou **témoin**
sur votre lieu de travail d'une
discrimination ou de **violences**
à caractère **sexuel** ou **sexiste** ?

Une cellule d'écoute externe, **Allodiscrim**,
est mise à votre disposition.

Vous pouvez la contacter :

- Quel que soit votre statut, titulaire ou contractuel,
- Quelle que soit votre affectation géographique.

■ Des professionnels à votre écoute

La cellule d'écoute Allodiscrim est une structure externe, composée d'avocat.e.s spécialisé.e.s qui, par un diagnostic de votre situation, peuvent répondre à vos questions, vous apporter toute information utile et/ou vous conseiller sur les démarches à entreprendre.

■ Des principes de fonctionnement et des garanties :

Pour tout échange, la cellule d'écoute Allodiscrim vous garantit :

- L'expertise
- L'indépendance
- La neutralité
- La confidentialité

Les contacts anonymes ne peuvent pas être reçus. Mais INRAE ne sera informé de votre situation qu'avec votre autorisation expresse.

INRAE s'engage à donner une réponse à
chaque situation portée à sa connaissance.

■ Comment se déroulent les échanges ?

La cellule d'écoute vous accompagne tout au long de vos démarches :

- 1 Un.e avocat.e analyse avec vous votre situation afin de pouvoir qualifier ou non ce que vous vivez en termes de discrimination ou de violence à caractère sexuel et/ou sexiste.
- 2 Dans tous les cas, elle ou il vous conseille et vous aide à identifier une solution.
- 3 Si les faits rapportés nécessitent un traitement plus approfondi, l'information est transmise à la DRHDD et à la déléguée à la parité et à la lutte contre les discriminations avec votre accord écrit.
- 4 Si nécessaire, les avocat.e.s peuvent solliciter des éclairages complémentaires auprès du président ou de la présidente de votre centre, des responsables RH de proximité ou de la DRHDD.

Vous pouvez choisir de mettre fin à ce dialogue dès que vous le souhaitez.

■ Comment contacter la cellule d'écoute ?

- Sur internet : <https://www.allodiscrim.fr>
- Par courriel : allodiscrim@orange.fr
- Par courrier : **51 rue Bonaparte - 75006 Paris**
- Avec le code employeur à transmettre : **1911**



■ Outre la cellule d'écoute externe, d'autres interlocuteur.trice.s peuvent vous apporter appui et conseil :

EN INTERNE :

- Vos responsables hiérarchiques
- Le.la responsable des ressources humaines
- Le.la conseiller.ère de prévention et/ou les assistant.e.s de prévention
- Le.la médecin de prévention
- L'assistant.e de service social
- Les représentant.e.s du personnel

OU EN DEHORS D'INRAE :

- le Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr/fr/saisir-le-defenseur-des-droits
- une association : www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr ou www.stop-violences-femmes.gouv.fr

LES 25 CRITÈRES DE DISCRIMINATION DÉFINIS PAR LA LOI :

- Origine
- Sexe
- Situation de famille
- État de grossesse
- Apparence physique
- Patronyme
- Lieu de résidence
- État de santé
- Perte d'autonomie
- Handicap
- Caractéristiques génétiques
- Mœurs
- Orientation sexuelle
- Domiciliation bancaire
- Identité de genre
- Âge
- Opinions politiques
- Opinions philosophiques
- Activités syndicales
- Capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français
- Vulnérabilité résultant d'une situation économique, apparente ou connue
- Appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à :
 - une ethnie
 - une Nation
 - une prétendue race
 - une religion déterminée

Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement